

L'actu du jour

Le mot du jour : taxe

Le projet de taxe carbone a été remis au gouvernement mardi. Cette taxe a pour objectif de rendre plus chers les produits qui rejettent beaucoup de gaz à effet de serre, comme l'essence ou le fioul.



Un embouteillage à la sortie de Bordeaux. (Photo AFP/Pierre Andrieu)

Le mot :

« Taxe » vient du latin « taxa » qui signifie « tâche ». Une taxe, c'est une somme versée à l'État.

L'actu :

« Une taxe révolutionnaire », c'est Daniel Cohn-Bendit qui l'a dit ! Passé l'enthousiasme du député Vert, cette taxe supplémentaire suscite la crainte, notamment du côté des entreprises qui appréhendent de devoir trop payer. L'objectif de cette nouvelle taxe est de rendre plus chers les produits qui rejettent beaucoup de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Les gaz à effet de serre sont les gaz rejetés par les voitures, les camions, les usines qui amplifient un phénomène naturel : l'effet de serre. Les rayons du soleil, piégés dans l'atmosphère, contribuent à l'augmentation de la température à la surface de la terre. C'est le réchauffement climatique.

Le projet de taxe carbone, remis mardi au gouvernement, est une réponse à l'engagement pris par la France de réduire par quatre ses émissions de gaz d'ici à 2050.

Les produits concernés par cette taxe sont : l'essence, le gaz, le pétrole, le fioul, le diesel et le charbon. Le but est d'augmenter le prix de ces produits pour inciter les personnes à modifier leurs comportements, comme moins utiliser leur véhicule ou moins chauffer leur maison. Selon les calculs de

l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, cette taxe coûtera 160 euros en moyenne par famille et par an.

L'autre objectif de cette taxe est de redistribuer les huit ou neuf milliards d'euros qu'elle devrait générer la première année. La question est de savoir sous quelles formes et à qui ? L'idée est de reverser de l'argent aux familles les moins aisées et à celles qui ont besoin de se servir de leur véhicule faute de transport en commun. Cette somme prendra la forme d'un « chèque vert » ou d'une allocation (somme d'argent reversée régulièrement). Ce projet de taxe carbone doit être débattu au sein du gouvernement. Il reviendra au chef de l'État de trancher à la rentrée.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)